

Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 juin 2025
DELIBERATION n°2025_06_05**MARCHE DE SUIVI ET D'ANIMATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF D'AMELIORATION DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL SUR LE PARC PRIVE POUR LA PERIODE 2025-2030 – APPEL D'OFFRES – ATTRIBUTION DE L'OFFRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	35	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Pascale GRIS - Barbara GAUTIER - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Matthieu CADOT - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Sylvie PLAIRE			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Olivier DENECHAUD, David CHAMARD, Didier TOUVRON, Jean-Michel SOUSSIN (excusés)			
Pascal MAGINOT, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Danielle BALLANGER			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 11 juin 2025	Télétransmission en préfecture le : 23 JUIN 2025
Affichage de la convocation le : 11 juin 2025	n°: 017-200041614-20250617-2025_06_05-DE
	Date de publication sur le site Internet : 24 JUIN 2025

MARCHE DE SUIVI ET D'ANIMATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF D'AMELIORATION DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL SUR LE PARC PRIVE POUR LA PERIODE 2025-2030 – APPEL D'OFFRES – ATTRIBUTION DE L'OFFRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 de Code de la Commande Publique, relatifs à la passation de marchés en procédure d'Appel d'Offres ouvert,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025_02_07 en date du 25 février 2025, approuvant le dispositif d'amélioration de l'habitat intercommunal sur le parc privé intitulé Pacte territorial – France Rénov (PIG) / volet 3, pour la période 2025-2030,

Vu la consultation lancée le 13 avril 2025, concernant le marché de suivi-animation pour l'accompagnement du dispositif d'amélioration de l'habitat intercommunal sur le parc privé pour la période 2025-2030,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), en date du 03 juin 2025, en charge d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 juin 2025,

Considérant les crédits inscrits au chapitre 011 charges à caractère général au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Madame Micheline BERNARD, rappelle que le projet du dispositif d'amélioration de l'habitat intercommunal sur le parc privé pour la période 2025-2030 a pour but de :

- Lutter contre la précarité énergétique,
- Lutter contre l'habitat indigne,
- Favoriser l'adaptation des logements,
- Favoriser le logement des jeunes,
- Dynamiser l'offre locative.

Un bureau d'études pour le suivi-animation est nécessaire pour la gestion administrative et technique du dossier

Madame Micheline BERNARD indique que deux offres ont été remises.

Après ouverture des plis, la Commission d'Appels d'Offres a procédé à l'examen des candidatures et des offres selon les critères et sous-critères mentionnés au règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (60%),
- Critères prix (40%).

L'offre retenue par la Commission d'Appels d'Offres est la suivante :

Cabinet d'études	Montant total TTC en €
SOLIHA CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES	642 300 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

AR Prefecture

017-200041614-20250617-2025_06_05-DE
Reçu le 23/06/2025

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché de suivi-animation pour l'accompagnement du dispositif d'amélioration de l'habitat intercommunal sur le parc privé pour la période 2025-2030, avec le cabinet d'études **SOLIHA CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES**, pour un montant de marché arrêté à 642 300 euros TTC,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 18 juin 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.